

2111) Location à l'Association Diocésaine d'une parcelle de terrain située à St-Denis au lieu dit "Ste-Clotilde", d'une superficie de 626 m²,25, sur laquelle a été édifiée la salle d'œuvres paroissiales.

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Le Conseil a, lors de sa séance du 23 Novembre 1962, donné son accord quant à la location à l'Association Diocésaine d'une parcelle de terrain de 626 m²,25, bornée :

- au Nord sur 17 mètres
- à l'Est (du côté de l'Eglise)..... sur 36 mètres
- à l'Ouest (du côté de la Ruelle la Cure)..... sur 37 mètres
- au Sud..... sur 17 mètres,

financé us, le 19 Août 1964 P/le Préfet,

sur laquelle devait être édifiée la salle d'œuvres paroissiales. Cette décision a été prise sous les réserves suivantes :

- 1°) qu'une portion de terrain soit réservée à l'aménagement d'un chemin au sud du terrain pour remplacer la ruelle la Cure, de façon à établir une sortie derrière l'Eglise ;
- 2°) que dans certaines circonstances particulières à déterminer, en accord avec le Curé de Sainte-Clotilde (distribution de prix, etc...) les bâtiments construits puissent être mis à la disposition de la Municipalité.

Le Conseil avait, en outre, fixé un prix de location symbolique de un franc par an pour la totalité du terrain.

Il convient, Messieurs, de modifier ce prix à cause d'une réglementation domaniale qui fixe un minimum pour les prix de location de terrain.

Je vous prie, en conséquence, de décider de louer à l'Association Diocésaine une parcelle de terrain à prendre dans le terrain dit Curial, appartenant à la Commune de Saint-Denis, sise à Sainte-Clotilde, la dite parcelle bornée de tous côtés par le surplus de terrain, ce moyennant le prix annuel de mille francs; la durée du bail étant de 90 ans à compter de la présente décision."

Le Maire : vous vous rappelez, Messieurs, les discussions qui ont eu lieu à l'époque entre les représentants de l'Association Diocésaine et la Municipalité. Nous avons enfin conclu un accord, mais aucun acte n'a été passé jusqu'ici en vue de régulariser cette affaire.

Je vous demande donc d'exprimer votre opinion sur cette location qui est faite pour 90 années moyennant un prix de 1.000. F. par an.

Je signale que nous avons tout de même conservé une parcelle de terrain qui nous permettra de créer un chemin entre la rue du Bois de Nèfles et la Ruelle la Cure.

Je mets la question aux voix ./.

Etienne Jérol

Adopté à l'unanimité.

J. Archand